



Comptes administratifs 2019



Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200206-BF
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020



Commune de 

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200206-BF
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020



Commune de 

Introduction	4
1. BUDGET PRINCIPAL.....	5
1.1 Recettes de fonctionnement : 26,2 M€, quasi stables	5
1.1.1 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 361 k€.....	6
1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 2.85 M€.....	6
1.1.2.1 Produits des services : 1.41M€.....	7
1.1.2.2 Remboursement de charges de personnel : 1.06 M€.....	7
1.1.2.3 Remboursement de frais 728 k€.....	8
1.1.3 Ressources Fiscales : 19.8 M€.....	8
1.1.3.1 Fiscalité Communale : 12,3 M€.....	9
1.1.3.2 Reversement de Fiscalité : 6.2 M€.....	9
1.1.3.3 Fiscalité indirecte : 1,1 M€.....	10
1.1.4 Dotations et Participations : 2.9 M€.....	11
1.1.4.1 Dotations de l'Etat : 1.9 M€.....	11
1.1.4.2 Autres organismes : 508 k€.....	12
1.1.4.3 Valorisation quotient Familial : 509 k€.....	12
1.1.5 Produits de gestion courante.....	12
1.1.6 Produits Exceptionnels.....	12
1.2 Dépenses de fonctionnement : 21,1 M€, quasi stables	13
1.2.1 Charges à caractère général : 4.7 M€.....	14
1.2.1.1 Achats : 2.2 M€.....	14
1.2.1.2 Services Externes 2.56 M€.....	15
1.2.1.3 Impôts 39 k€.....	15
1.2.2 Charges de personnel : 13.15 M€.....	15
1.2.3 Autres charges de gestion courante : 2.8 M€.....	16
1.2.3.1 Participations obligatoires : 949 k€.....	16
1.2.3.2 Associations 629 k€.....	16
1.2.3.3 Action Sociale : 978 k€.....	16
1.2.4 Charges financières : 108 k€ en baisse de 6.1 %.....	16
1.2.5 Charges exceptionnelles : 6 k€.....	16
1.2.6 Atténuation de produits : 296 k€.....	17
1.3 Epargne de Gestion, Epargne Brute	18
1.4 Recettes d'investissement 3.2 M€	19
1.4.1 FCTVA : 800 k€.....	19
1.4.2 Subventions : 373 k€.....	19
1.4.3 Taxe d'aménagement : 326 k€.....	19
1.4.4 Cessions : 1 M€.....	19
1.4.5 Amendes de police : 177 k€.....	20
1.5 Dépenses d'investissement : 5.9 M€	21
1.5.1 Travaux : 2.05 M€.....	21
1.5.2 Travaux individualisés : 957 k€.....	22
1.5.3 Jardins de la culture – Ecoles d'art : 2,3 M€.....	22
1.5.4 Equipements : 567k€,.....	22
1.5.5 Travaux en régie : 78 k€.....	22
2. BUDGET ANNEXE EAU.....	23
2.1 Recettes de fonctionnement 1.6 M€	23
2.2 Dépenses de fonctionnement 1.44 M€	24
2.3 Recettes d'investissement 195 k€	24
2.4 Dépenses d'investissement 641 k€	25
3. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.....	26
2.1 Recettes de fonctionnement 638 k€	26
2.2 Dépenses de fonctionnement 505 k€	27
2.3 Recettes d'investissement 372k€	27
2.4 Dépenses d'investissement 474 k€	28

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200206-BF
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

Introduction

L'objectif de ce rapport est de rendre compte annuellement des opérations budgétaires que l'ordonnateur a exécutées.

A cet effet, à la clôture de l'exercice budgétaire, le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes sont proposés.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Il présente en outre les résultats comptables de l'exercice.

Et il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ce rapport s'appuie sur une première partie consacrée au **budget principal**.

Un second chapitre est dédié au **budget EAU** pour terminer par un troisième opus évoquant le **budget ASSAINISSEMENT**.

Compte-tenu du transfert des compétences eau et assainissement à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans au 1^{er} janvier 2020, il s'agit des derniers comptes administratifs de ces deux budgets annexes présentés à cette assemblée délibérante.

Méthodes :

Afin de faciliter le suivi et la navigation entre les documents, les différentes sections seront évoquées selon la même présentation que la maquette du compte administratif.

En termes de méthode, 2 points majeurs sont à noter :

- ✓ Positionnement des travaux en régie, comptabilisés en fonctionnement mais présentés en section d'investissement pour un montant de **78 k€**
- ✓ positionnement des produits de cessions, comptabilisés en fonctionnement mais présentés en section d'investissement pour un montant de **999 k€**

Seules les opérations réelles sont développées dans ce rapport. En effet les opérations d'ordre s'équilibrent à 4 115 187.49 € en dépenses et en recettes.

Pour information ce document retrace notamment plus de **22 000** pièces comptables : **19 700** pièces de dépenses et **2 400** titres de recettes.

Afin de faciliter la lecture certains montants sont arrondis sans dénaturer la réalité.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200206-BF
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

R10M

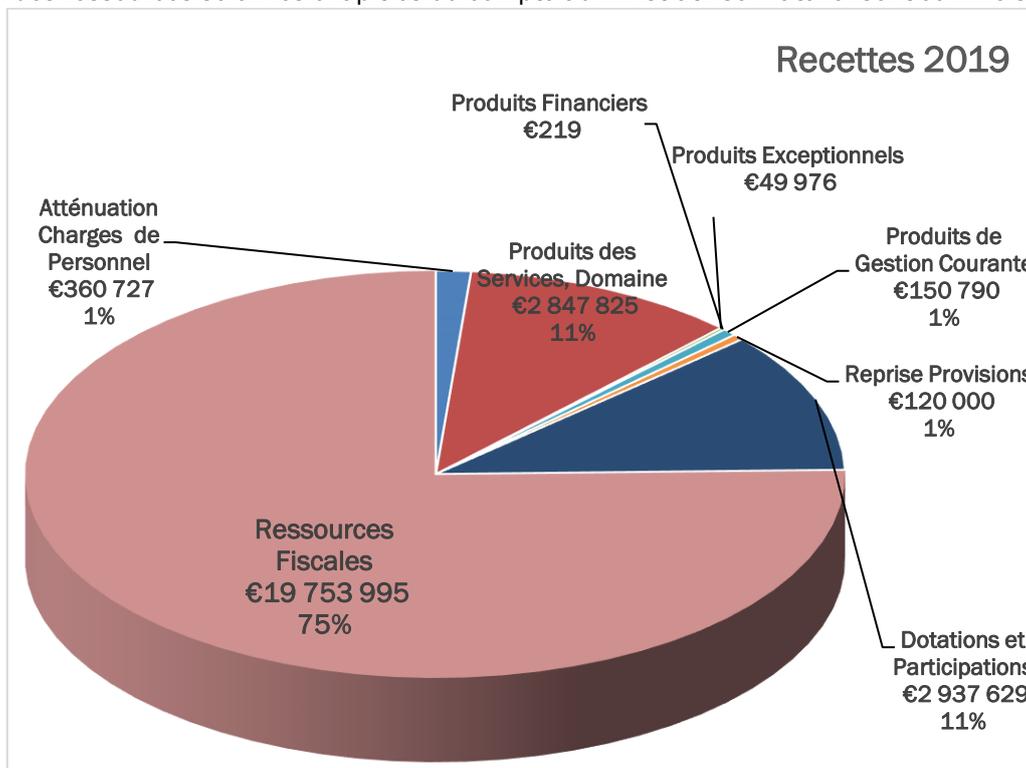
Commune de **R10M**

1. BUDGET PRINCIPAL

1.1 Recettes de fonctionnement : 26,2 M€, quasi stables

Les recettes réelles de la collectivité passent de 26 à 26,2 M€ entre 2018 et 2019 soit une augmentation de 0.8%. Toutefois retraitée de la reprise exceptionnelle de provisions de 120 k€, la hausse se limite à 0.30% comme l'an dernier.

La répartition des ressources selon les chapitres du compte administratif se matérialisent comme suit :



Cela représente un ratio de 1 382 €/habitant supérieur à la moyenne des communes du département de même strate démographique qui se situe à 1 132 €/habitant¹.

1.1.1 Remboursement Assurance Personnel et Décharges² : 361 k€

Ce chapitre connaît une augmentation de 37 k€ entre 2018 et 2019.

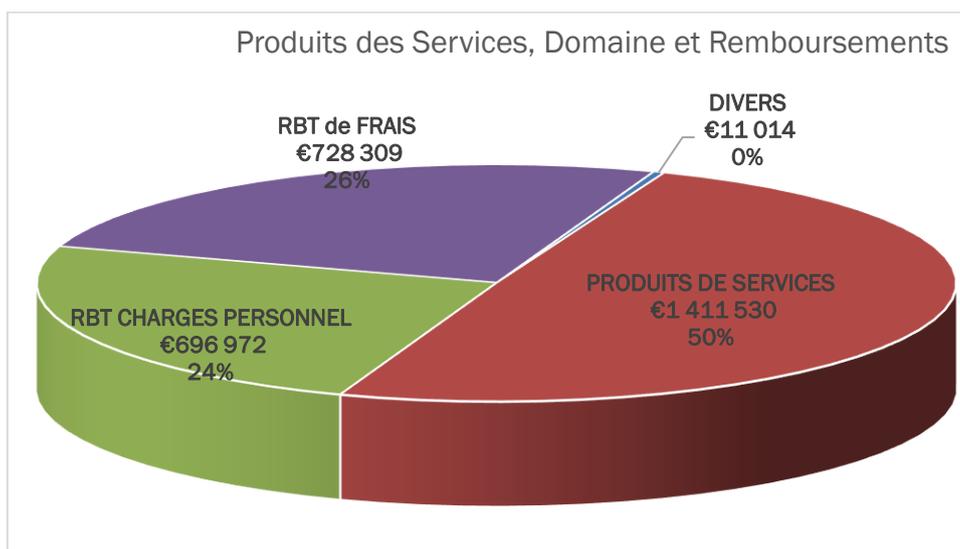
Il regroupe le remboursement des congés longs pour cause de santé (en hausse de 39 k€) par les assurances souscrites par la collectivité ainsi que les décharges d'activité (en baisse de 7 k€) et le remboursement du salaire d'un agent mis à la disposition à une fédération sportive (+5 k€).

1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses³ : 2.85 M€

Ce poste regroupe les produits des services, d'utilisation du domaine ainsi que les remboursements de frais de personnel mis à disposition et autres.

Ce poste est en baisse de 82 k€, soit 2.80% entre 2019 et 2018.

Le poste de remboursement de charges de personnel, et par conséquent des frais liés, baissent respectivement de 60 et 80 k€ suite à la démutualisation des services techniques. Cette diminution de ressources est partiellement compensée par une augmentation des produits de service (+58 k€).

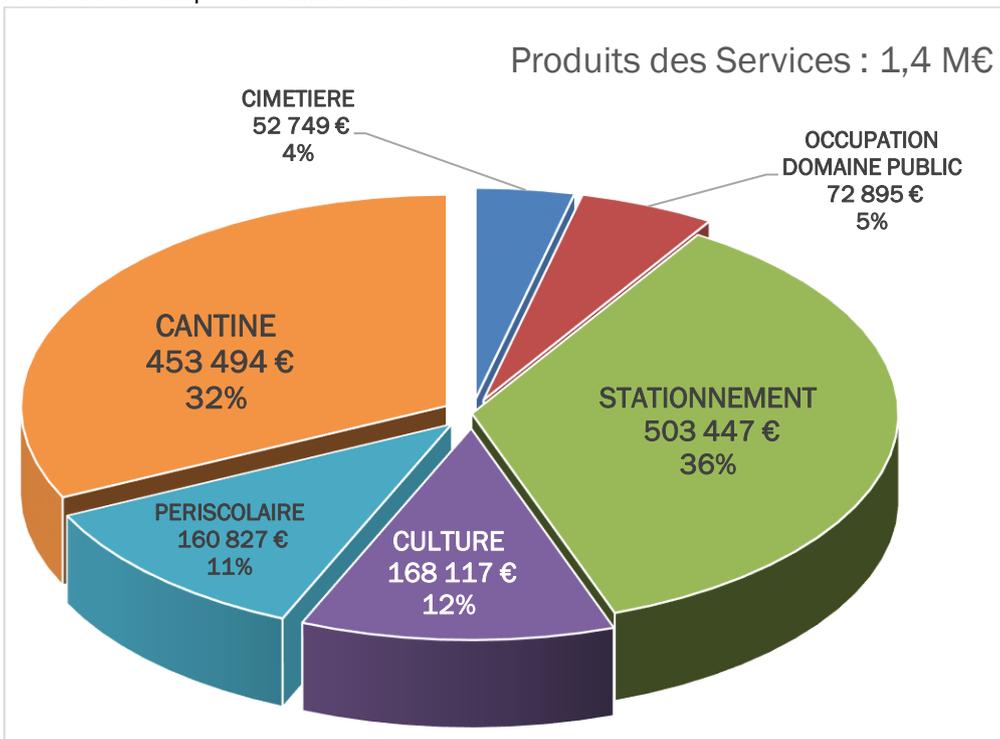


² Cette rubrique correspond au chapitre 013 du Compte Administratif (CA).

Accusé de réception en préfecture
063-216383008-20200213-RIOM200206-B
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

1.1.2.1 Produits des services : 1.41M€

Ce poste de recettes se décompose comme suit :



Ces recettes progressent globalement de 58 k€ (+4.4%) en volume entre 2018 et 2019. Il s'agit de la seconde hausse consécutive après deux années 2016 et 2017 de quasi stabilité.

Hormis les activités du cimetière et l'occupation du domaine public qui accusent un retard notable et exceptionnel de la facturation, l'ensemble des recettes progressent pour les services de la cantine (+23k€), le périscolaire (+16 k€) et les services culturels (+17 k€). Ces hausses prennent principalement appui sur un élargissement du nombre d'utilisateurs.

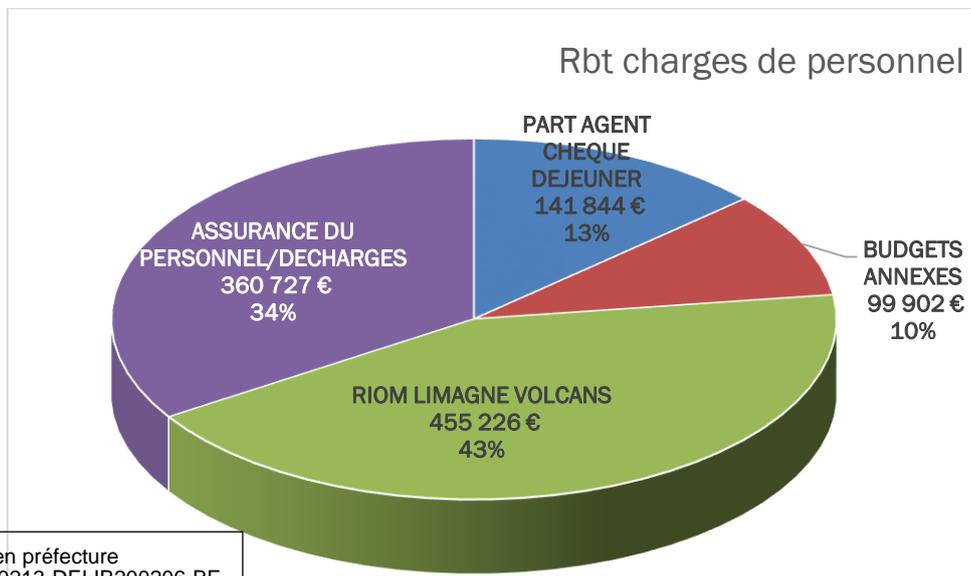
Les recettes de stationnement augmentent notablement de 31.3 % (+ 120 k€) pour atteindre leur rythme de croisière. L'objectif premier de cette nouvelle politique de fluidifier le stationnement et de répondre à la diversité des besoins en stationnement est par ailleurs atteint.

1.1.2.2 Remboursement de charges de personnel : 1.06 M€

Le montant total des remboursements de charges de personnel se monte à 1.06 M€.

Pour avoir un panorama complet de ces remboursements le parti est pris d'intégrer ici les 361 k€ de remboursement par les assurances du personnel (chapitre 013).

Ce qui amène ce poste à 1.42 M€ répartis comme suit :



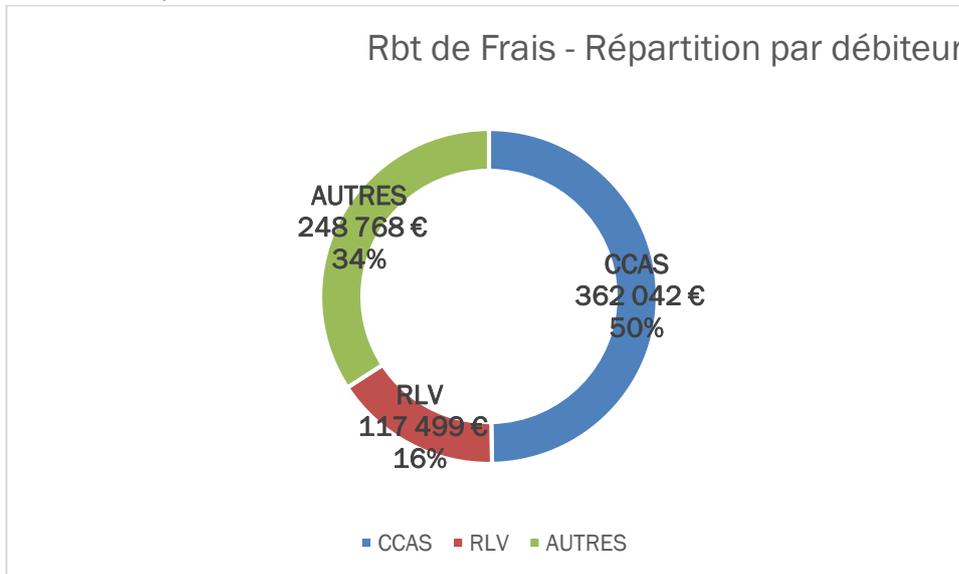
Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200206-BF
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

Ce poste est en baisse cette année malgré la hausse des remboursements d'assurance détaillés au paragraphe 1.1.1.

Suite à la démutualisation des services techniques, le remboursement des frais de personnel mis à disposition de Riom Limagne et Volcans connaît en effet une baisse de 11.1% soit 57 k€.

1.1.2.3 Remboursement de frais 728 k€

Ce poste est en baisse de 9%, soit 72 k€ entre 2018 et 2019.



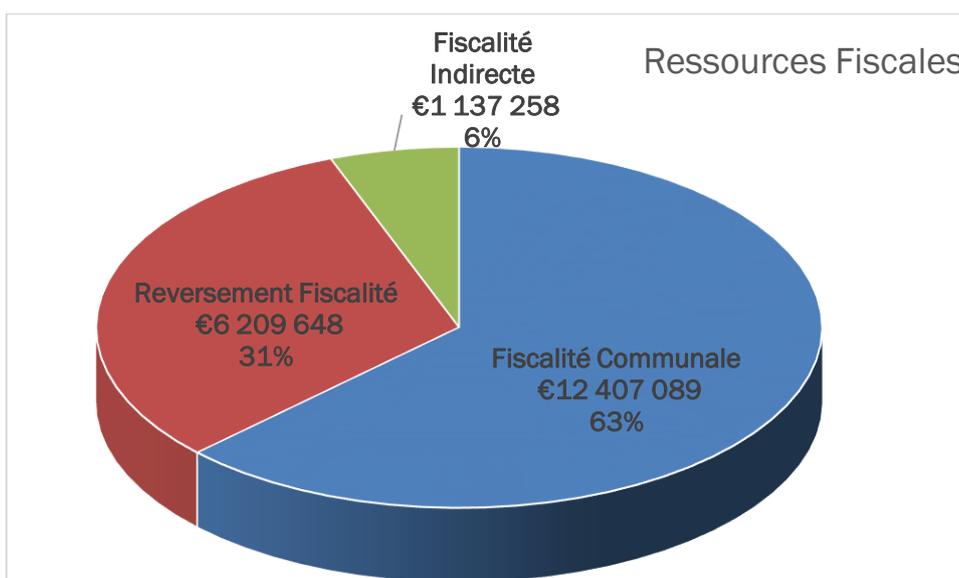
Dans cette rubrique, 362 k€ correspondent à la valorisation comptable des moyens mis à disposition du CCAS et, sont en forte diminution (-56k€) suite à la vacance de postes au CCAS en 2018, valorisée en 2019.

Les 117 k€, correspondant au frais engendrés par la mise à disposition du personnel à notre partenaire RLV connaissent une baisse de 45 k€, corrélativement à la démutualisation des services techniques.

Quant aux 249 k€, ils représentent principalement les repas de restauration scolaire facturés à Enval et Ménérol et produits par la cuisine centrale à hauteur de 131 k€, le remboursement de la production florale pour 9 k€ dans le cadre du service commun, la location des gymnases aux collèges et lycées à hauteur de 62 k€, et 20 k€ de fourrière. Ces postes sont stables.

1.1.3 Ressources Fiscales⁴ : 19.8 M€

Ce poste est en augmentation de 2.64% (+ 510 k€) et peut se décomposer en 3 masses distinctes :

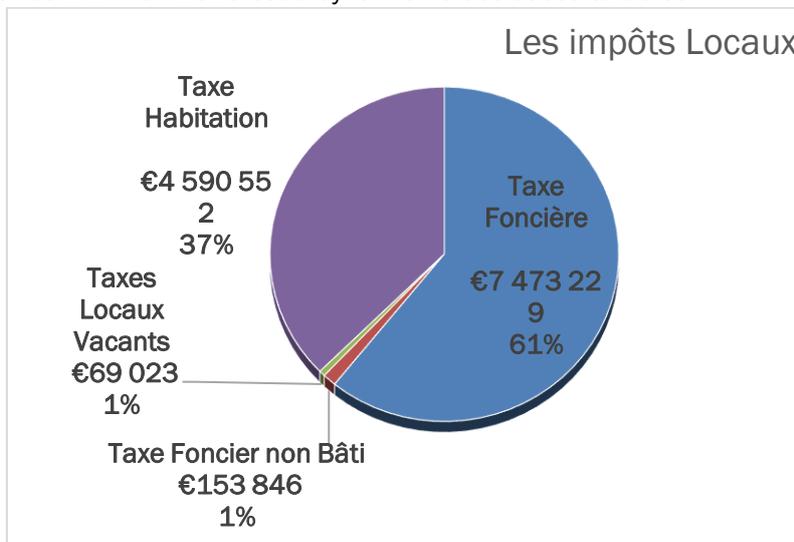


Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200206-BF
Date de télétransmission : 03/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

1.1.3.1 Fiscalité Communale : 12,3 M€

La collectivité a maintenu ses taux d'imposition inchangé. Les produits de la fiscalité ont malgré tout connu une progression de 3.2 % pour atteindre 12.3 M€.

Cette progression est principalement due, dans la continuité des exercices antérieurs, à la revalorisation automatique des bases⁵ de 2.2 % en 2019 et au dynamisme des bases taxables.



1.1.3.2 Reversement de Fiscalité : 6.2 M€

Ces transferts financiers correspondent majoritairement à la restitution de taxe professionnelle (4.9 M€) initialement communale, déduite des charges/produits transférés à l'occasion de la création de l'EPCI, Riom Communauté remplacé par Riom Limagne Volcans (RLV).

Cette restitution de taxe professionnelle est complétée par 1.3 M€ de dotation de solidarité.

Les transferts en provenance de RLV se situent à 6.21 M€, en diminution de 28 k€ entre 2018 et 2019, après deux années de stabilité.

Cette baisse trouve sa source dans deux composantes :

- ✓ l'application décalée à l'exercice 2019 des transferts de charges à hauteur de 2 336 € déterminés par les CLECT⁶ tenues en 2017 et 2018, en lien avec les modifications des statuts suite à la fusion des 3 EPCI.
- ✓ la diminution de 26 k€ de notre dotation de solidarité annuelle suite à la révision des critères d'attribution au sein de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans.

⁵ Depuis le 1er janvier 2018, la revalorisation périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières est désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle totale constaté (taux du mois de novembre), au lieu du taux d'inflation annuelle prévisionnelle (article 1518 bis du code général des impôts, issu de la loi de finances pour 2017).

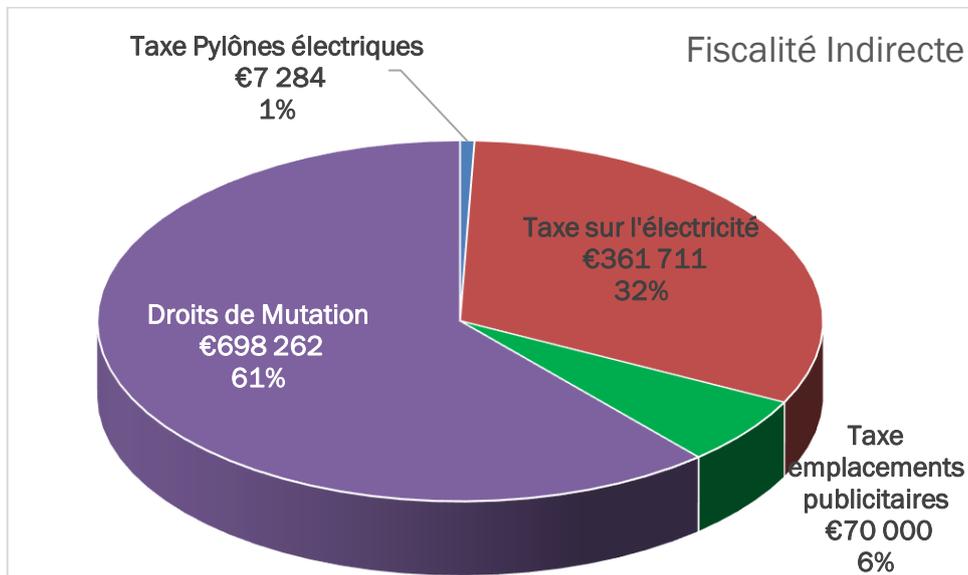
⁶ CLECT : Commission locale d'évaluation des charges transférées, ayant pour rôle d'assurer, pour un EPCI et pour ses communes membres, la qualité budgétaire des transferts de compétences.

Date de réception préfecture : 17/02/2020

1.1.3.3 Fiscalité indirecte : 1,1 M€

Une hausse de 14.2%, soit 141 k€ est constatée sur ce poste entre 2018 et 2019.
Cette hausse est portée par une progression de 136 k€ des droits de mutation, associée à une recette complémentaire de 5 k€ concernant la taxe sur l'électricité.

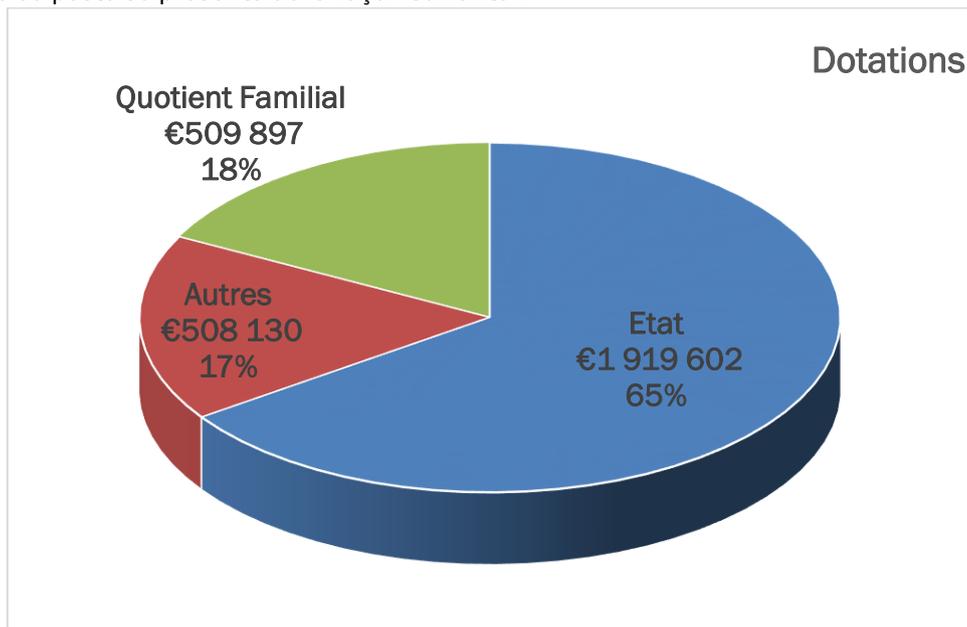
La répartition de cette fiscalité est la suivante :



1.1.4 Dotations et Participations⁷ : 2.9 M€

Ce poste connaît une baisse de 9.5%, soit -306 k€, due à la baisse des dotations de l'Etat.

La répartition de ce poste se présente de la façon suivante :



1.1.4.1 Dotations de l'Etat : 1.9 M€

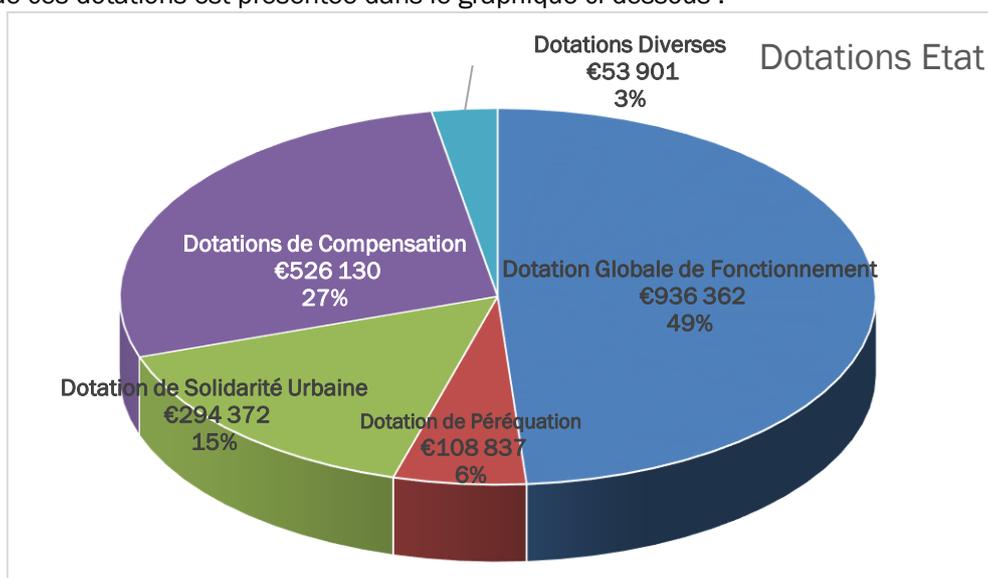
Les dotations de l'Etat tombent en 2019 sous la barre de 2 M€ pour s'établir à 1.9 M€ en baisse de 8 % (-168 k€) par rapport à 2018. Cette baisse est continue depuis 2014, exercice qui avait déjà subi une première baisse de 6.5%.

Entre 2014 et 2019 les dotations de la commune ont connu une baisse de 1.6 M€, soit près de 54% de baisse en 5 ans.

Cette cure de sevrage financier des communes vis-à-vis des dotations de l'Etat doit être riche d'enseignement et amène à avoir une attention toute particulière sur les autres recettes et notamment aux modifications d'équilibre qui pourraient résulter du futur pacte financier et fiscal avec la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans.

Dans le détail, en 2019, la commune perd son éligibilité à la dotation de solidarité rurale, constatant ainsi une perte de 104 k€. La dotation globale de fonctionnement enregistre une baisse de 64 k€. Seule exception dans ce panorama irrémédiablement baissier, la dotation de solidarité urbaine progresse de 16 k€.

Une synthèse de ces dotations est présentée dans le graphique ci-dessous :



Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200206-BF
Date de transmission : 03/02/2020
Cet acte est transmis en application de l'article 41 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès à l'information.
Date de réception préfecture : 17/02/2020

1.1.4.2 Autres organismes : 508 K€

Ce poste de recettes est principalement composé des subventions de la caisse d'allocations familiales à hauteur de 410 k€.

Viennent ensuite par ordre de contribution le fonds d'amorçage des rythmes scolaires à hauteur de 73 k€ ainsi que le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour 10 k€.

Les saisons culturelles, reconnues « scènes régionales » sont par ailleurs soutenues par la région à hauteur de 30k€, soutien en baisse de 5 k€ par rapport à 2018.

Le département participe aussi à cet effort en consacrant par exemple 8k€ aux saisons culturelles et 15 k€ à l'école de musique.

1.1.4.3 Valorisation quotient Familial : 509 k€

Ce poste, en baisse de 38 k€, est la matérialisation comptable de l'effort consenti par la collectivité au titre de la politique de quotient familial appliquée à la tarification communale.

1.1.5 Produits de gestion courante⁸ 151 k€

Cette rubrique est en légère baisse de 0.9 %.

Elle regroupe :

- ✓ des loyers à hauteur de 138 k€, en baisse suite aux mouvements de locataires,
- ✓ et le reversement de charges locatives par le SMAF de 11 k€.

1.1.6 Produits Exceptionnels⁹ 50 k€

Ce poste regroupe les annulations de mandats à hauteur de 10k€, 14 k€ de remboursement d'assurances et 27k€ de pénalités appliquées.

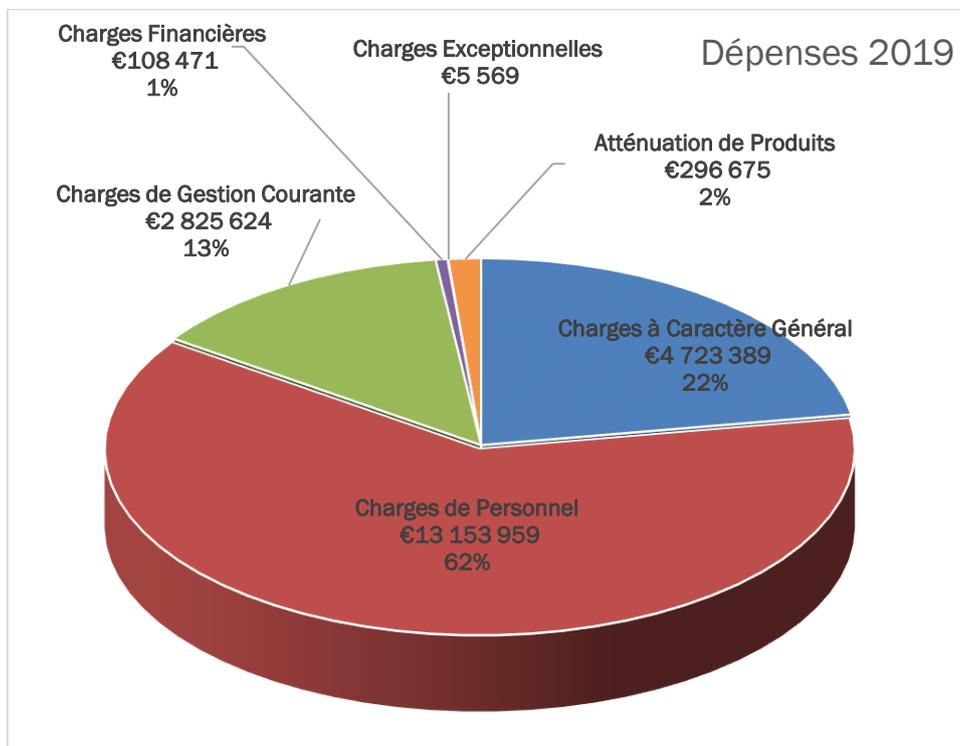
Pour informations et comme indiqué en introduction les cessions sont neutralisées à hauteur de 1 M€ pour être évoquées en section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
063-246503008-20200213-9710B200206-BF
Date de publication : 17/02/2020
Cet acte administratif correspond au chapitre 75 du CA
et au chapitre 77 du CA
Date de réception préfecture : 17/02/2020

1.2 Dépenses de fonctionnement : 21,1 M€, quasi stables

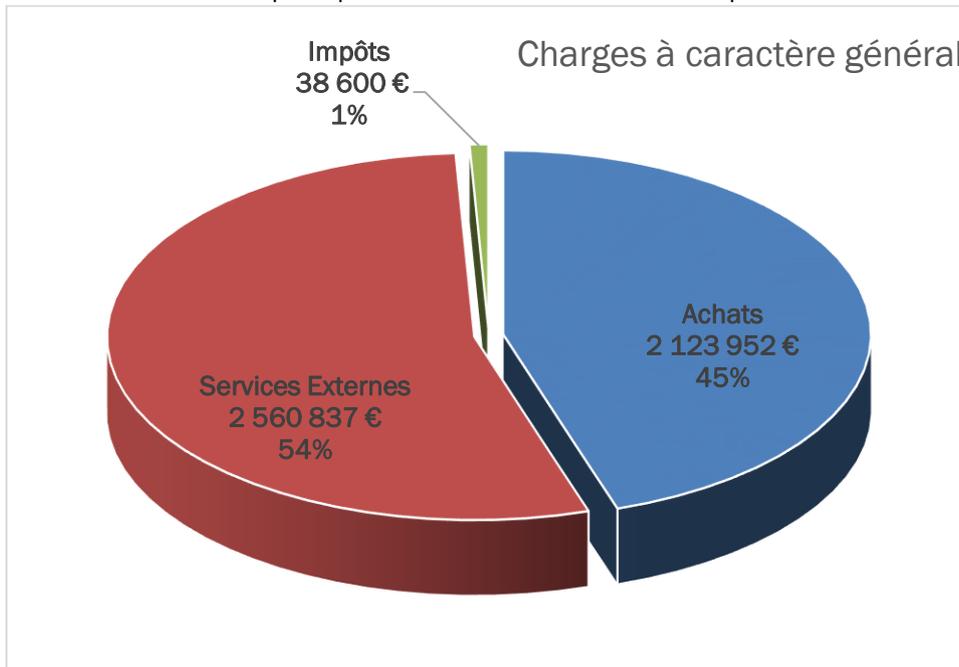
Les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité s'élèvent à 21.11 M€ contre 21.06 M€ en 2018 soit une quasi stabilité (+0.24%).

Ces dépenses représentent un ratio de 1 063 €/habitant supérieur à la moyenne des communes du département de même strate démographique qui se situe à 978 €/habitant¹⁰.



1.2.1 Charges à caractère général¹¹ : 4.7 M€

Ce poste, aussi appelé charges à caractère général, est le cœur des dépenses quotidiennes de la collectivité. Il se monte à 4.72 M€ en 2019 et les principaux éléments constitutifs de ce poste sont les suivants :

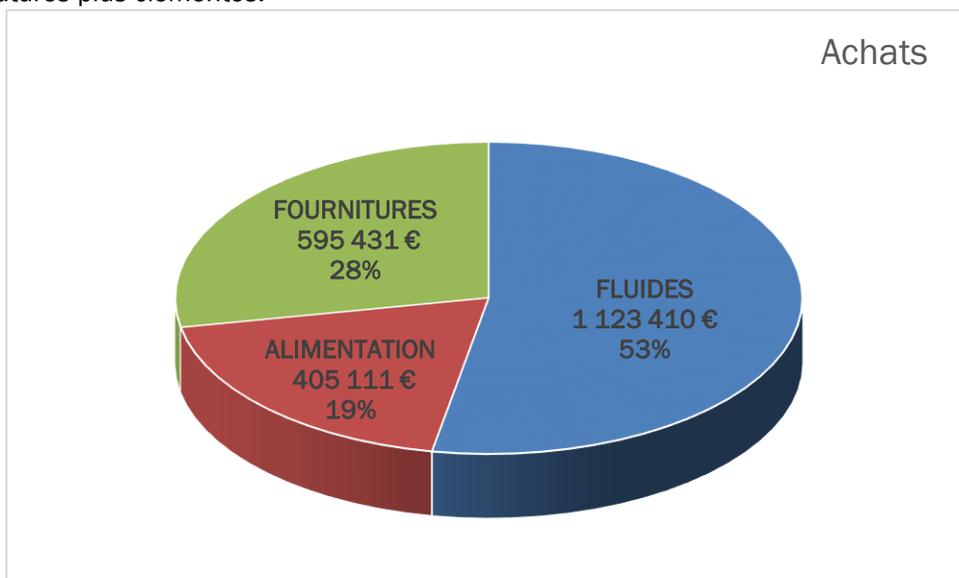


Ce poste est en diminution de 70 k€, soit 1.45 % par rapport à 2018, dont une baisse de 85 k€ du poste achats minorée par une hausse des services externes de 22 k€.

1.2.1.1 Achats : 2.2 M€

Ce poste connaît une baisse de 85 k€ notamment suite :

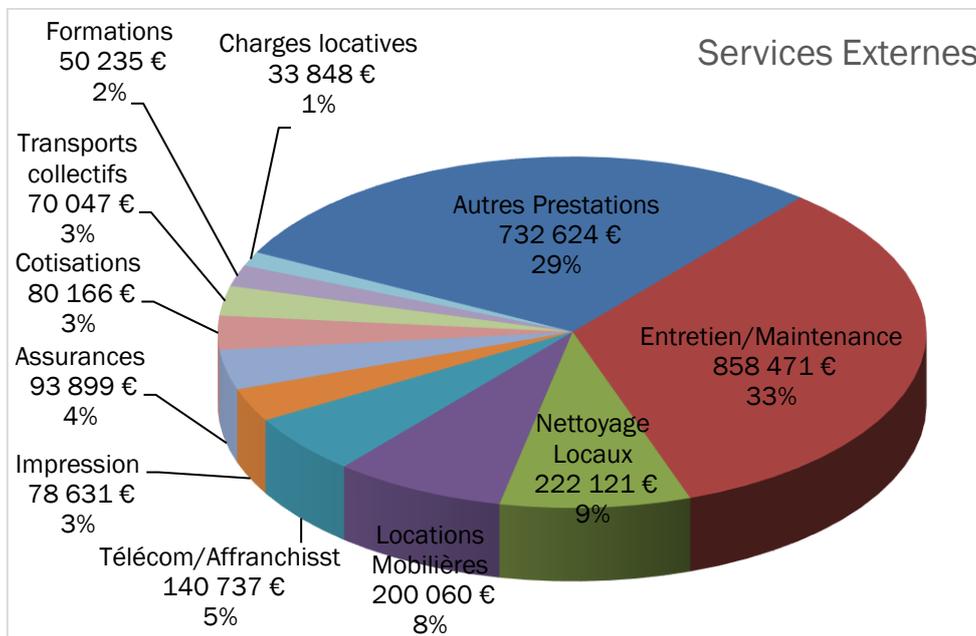
- ✓ à une baisse des achats de fournitures pour 70 k€, notamment en matière de vêtements de travail dont le renouvellement triennal à un effet favorable sur l'exercice 2019,
- ✓ une augmentation du poste alimentation de 16 k€, en lien avec la fréquentation de la cantine et l'inflation,
- ✓ et une diminution de 30 k€ du poste fluides à mettre au crédit d'une meilleure gestion de la programmation adaptée à l'usage des locaux, de programmes d'investissements productifs de gains en la matière et de températures plus clémentes.



1.2.1.2 Services Externes 2.56 M€

Ce poste connaît une quasi stabilité avec une hausse de 20 k€. Cette stabilité cache des disparités notables :

- ✓ les dépenses d'entretien et de maintenance augmentent de manière significative (+70 k€). Les formations (+8k€) et le nettoyage des locaux (+12 k€) suivent la même trajectoire mais dans une moindre mesure,
- ✓ le poste impression connaît une baisse significative de 60 k€, suite à une redéfinition de la politique de communication dans ce domaine.
- ✓ les autres postes sont relativement stables,



1.2.1.3 Impôts 39 k€

Cette rubrique, en baisse, retrace principalement les taxes foncières dont la commune est redevable. La commune est en effet redevable de cette taxe pour les propriétés non affectées à des services publics administratifs.

1.2.2 Charges de personnel¹² : 13.15 M€

Les dépenses de personnel constituent et de loin le premier poste des dépenses de fonctionnement avec 13.15M€, en lien avec le niveau de services apporté par la commune.

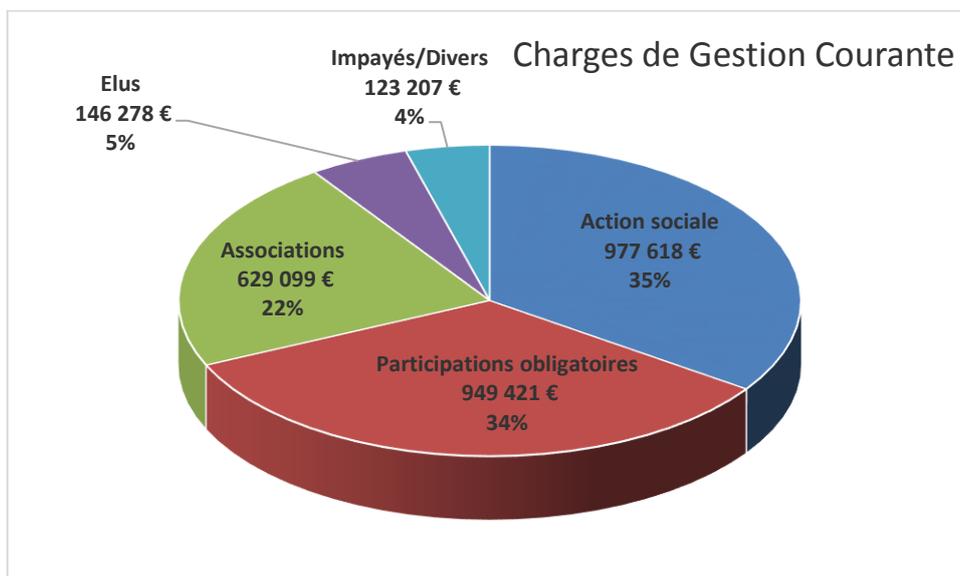
Ce poste connaît une progression minimale de 64 k€, soit 0.50 % entre 2018 et 2019. Cette progression contenue malgré l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité, et l'introduction d'une prime mise en œuvre en accompagnement du protocole temps de travail montre un réel et rigoureux effort de gestion, pour piloter ce poste de dépenses capital.

Toutefois, cette appréciation doit rester prudente dans la mesure où le quasi maintien du niveau de charge est en partie dû à l'effet conjoncturel de vacance de plusieurs postes lors de mouvements récents de mutation, dans l'attente de l'arrivée des agents nouvellement recrutés. La reproduction de cet élément n'est pas garantie sur l'exercice 2020.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200206-BF
Date de transmission : 17/02/2020
Cet avis est en application de l'article 12 du chapitre 012 du CA
Date de réception préfecture : 17/02/2020

1.2.3 Autres charges de gestion courante¹³ : 2.8 M€

Ce poste est globalement stable (-0.21%, -6 k€) et se décompose comme suit :



1.2.3.1 Participations obligatoires : 949 k€

Ce poste se monte en 2019 à 949 k€ en hausse de 1.61 % (+14 k€).

La contribution au SDIS, qui représente à elle seule 70 % de ce poste est en hausse de +0.79% (+5 k€) pour atteindre 656 k€. La participation OGEC quant à elle représente 27% de nos participations obligatoires et se stabilise à 238 k€ avec une augmentation de 0.48% (+1 200 €).

1.2.3.2 Associations 629 k€

Ce poste valorise le soutien financier direct de la commune aux associations en baisse de 11 k€ par rapport à 2018, mais supérieur de 24 k€ à celui de 2017.

Cette baisse est à relativiser, l'exercice 2018 a en effet connu un reversement exceptionnel de régularisations de la Caisse d'allocations familiales à l'ARJ et au centre social Joseph Gaidier.

A ce poste s'ajoutent les prestations en nature en provenance de la collectivité, dont les associations bénéficient au quotidien : mise à disposition de locaux, prêts de matériels et prestations diverses.

1.2.3.3 Action Sociale : 978 k€

Ce poste de dépense recouvre :

- ✓ la subvention d'équilibre de 107 k€ allouée au CCAS
- ✓ ainsi que la traduction financière des coûts de fonctionnement du CCAS pris en charge par la commune à hauteur de 360 k€, en forte baisse suite à la vacance de postes en 2018, répercutée en 2019.
- ✓ et enfin la valorisation de la politique du quotient familial à hauteur de 510 k€, en diminution de 21 k€. Pour rappel cette charge est neutralisée en recette de fonctionnement comme évoqué au paragraphe 1.1.4.3.

1.2.4 Charges financières : 108 k€ en baisse de 6.1 %

Les intérêts de la dette contractée par la commune sont en baisse de 6.1 % en 2019 compte tenu :

- de l'évolution favorable du profil de taux des emprunts de la collectivité.
- du faible endettement de la commune, qui diminue cette année, pour la seconde année consécutive.

1.2.5 Charges exceptionnelles : 6 k€

Ce poste est en baisse de 10 k€. Il avait en effet connu en 2018 la comptabilisation exceptionnelle d'une clôture amiable de contentieux.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200206-BF
Date de publication : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

Commune de 



Ce chapitre, peu significatif mais fluctuant par nature, regroupe notamment les annulations de titres pour 3 k€.

1.2.6 Atténuation de produits : 296 k€

Il s'agit principalement du FPIC, Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales – à hauteur de 286 k€ et des dégrèvements de taxe d'habitation concernant les locaux vacants à hauteur de 10 k€. Ce poste est en baisse de 16 k€, suite à une diminution du FPIC.

La charge de ce fonds de péréquation est en effet répartie entre la communauté d'agglomération et les communes membres.

Après une période de neutralisation due à la fusion des trois anciennes intercommunalités, 2019 a vu la prise en compte du coefficient d'intégration fiscale de la nouvelle entité récemment créée, avec un effet favorable au bloc communal dans la répartition.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200206-BF
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020



Commune de 

1.3 Epargne de Gestion, Epargne Brute

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019/2018
Epargne de gestion (hors frais financiers)	6 221 838	6 308 442	4 778 829	4 973 329	5 017 199 €	5 294 077 €	5,52%
Epargne brute (frais financiers déduits)	5 977 699	6 103 624	4 596 915	4 847 542	4 893 516 €	5 185 605 €	5,97%
Epargne nette/disponible (emprunts déduits)	4 706 630	4 936 332	3 580 638	4 004 345	3 941 383 €	4 031 240 €	2,28%

L'épargne de la section de fonctionnement sert à financer l'investissement, cela représente notre capacité d'autofinancement.

Il s'agit de déterminer ce qui est réellement disponible en partant de l'épargne de gestion.

Epargne de Gestion

L'épargne de gestion est la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement hors frais financiers.

Elle évolue favorablement de 5.5 % (+ 277 k€) entre 2019 et 2018 grâce à une progression des recettes et une diminution des dépenses. Ce qui constitue la configuration financière la plus favorable.

Epargne brute

Avant de financer l'investissement, l'épargne de gestion doit commencer par couvrir les frais financiers.

En retranchant les frais financiers à l'épargne de gestion on obtient l'épargne brute, qui se comporte aussi très bien entre 2019 et 2018 avec une progression de 5.97%.

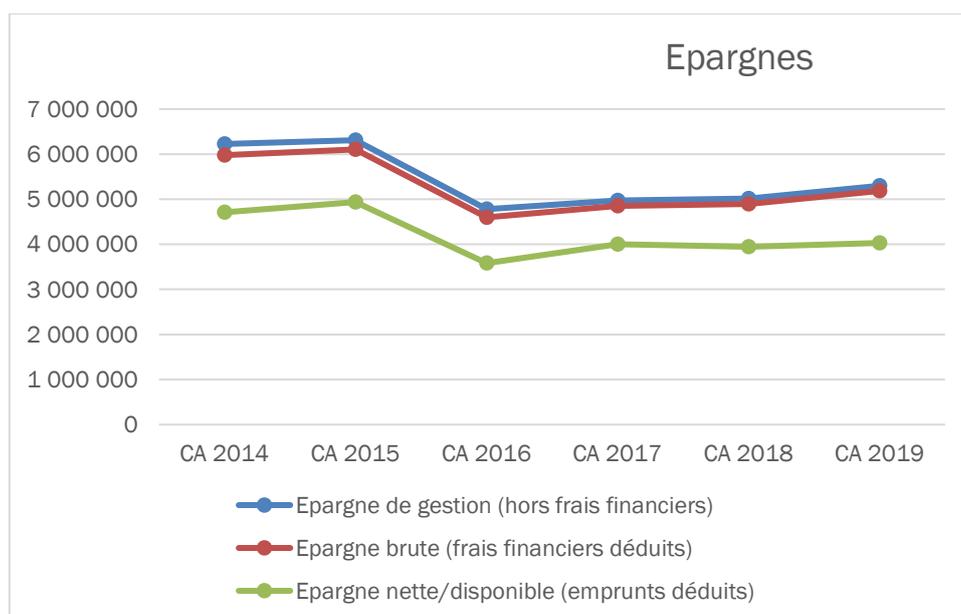
Cette hausse s'explique par la diminution de nos frais financiers, qui amplifie la progression initiée par l'épargne de gestion.

Epargne nette disponible

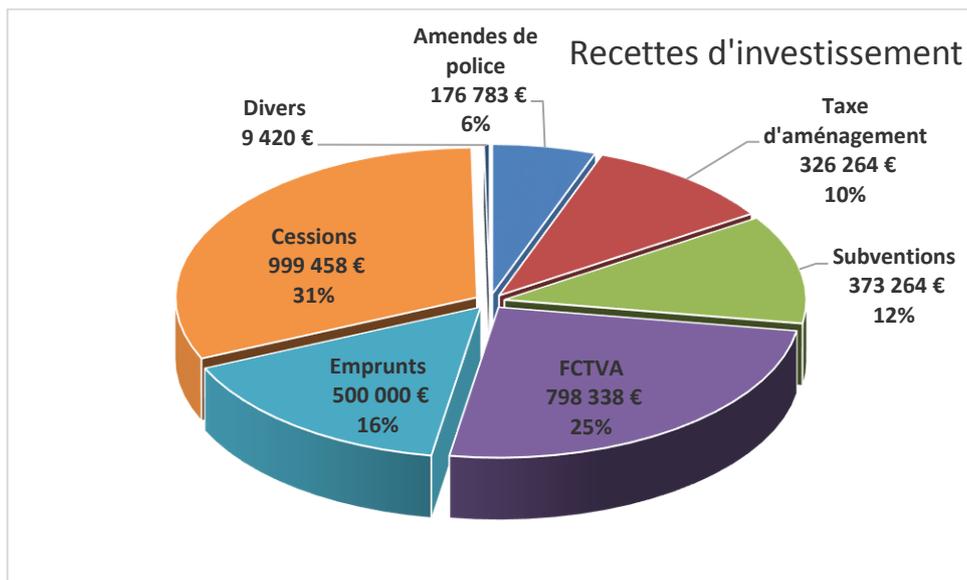
La dernière étape avant de pouvoir « disposer » de cette épargne est de rembourser le capital des emprunts.

Une fois le capital annuel déduit, la collectivité dispose de l'épargne nette, disponible pour financer ses investissements.

Cette épargne nette disponible se régénère en 2019 en progressant de 2.28 %, malgré une augmentation de 200 k€ du remboursement en capital.



1.4 Recettes d'investissement 3.2 M€



Les recettes d'investissement se montent à 3.2 M€ en 2019, en baisse de 5.9% par rapport à 2018, du fait de la fin de réalisation des projets de la mandature.

1.4.1 FCTVA : 800 k€

Le FCTVA 2019 connaît une forte baisse de 22.70 % mécaniquement engendrée par le volume de notre investissement de l'année précédente. Un investissement régulier permet de lisser cet effet.

1.4.2 Subventions : 373 k€

Ce poste est en forte baisse avec un montant de subventions encaissées passant de 1.32 M€ en 2018 à 373 k€. Leur versement se fait en fonction de l'avancement du projet avec un solde en fin d'opération.

L'année 2019 a principalement enregistré le versement du solde de subventions des opérations de la cuisine centrale pour 166k€, et du gymnase de la Varenne à hauteur de 158 k€.

1.4.3 Taxe d'aménagement : 326 k€

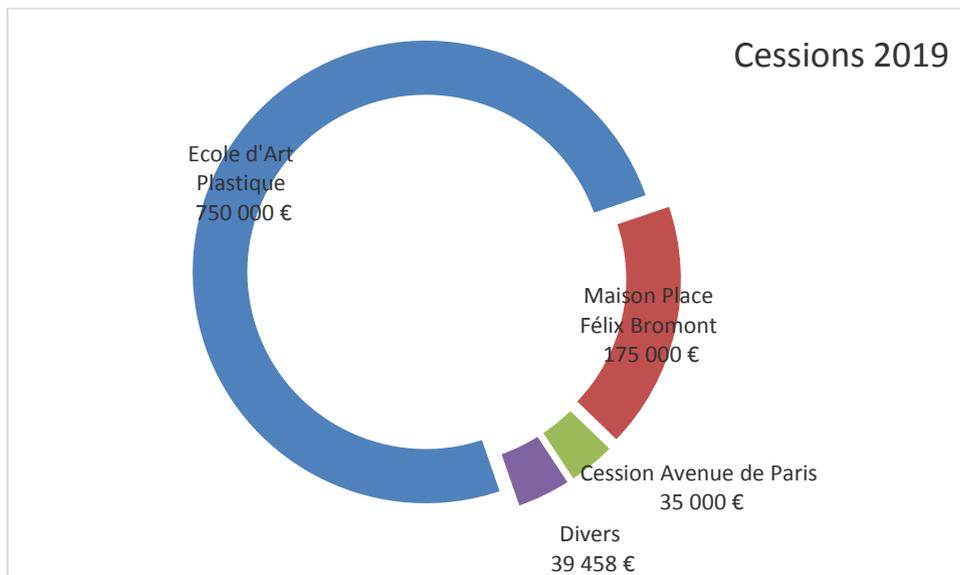
La taxe d'aménagement connaît une baisse de 8.16% (-29 k€) liée au rythme des programmes de construction en cours sur la commune.

1.4.4 Cessions : 1 M€

Les cessions se sont principalement concentrées sur trois opérations immobilières à savoir la vente de l'école d'art plastique (750 k€), une maison Place Félix Bromont (175 k€), ainsi qu'un bien situé Avenue de Paris (35k€). Le complément se compose de 16 k€ de matériel roulant et diverses parcelles.

L'ensemble de ces cessions a fait l'objet d'une délibération préalable du conseil municipal.

Ce poste de recettes est par définition volatil et non pérenne.



1.4.5 Amendes de police : 177 k€

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article [L2334-24](#) du CGCT).

La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

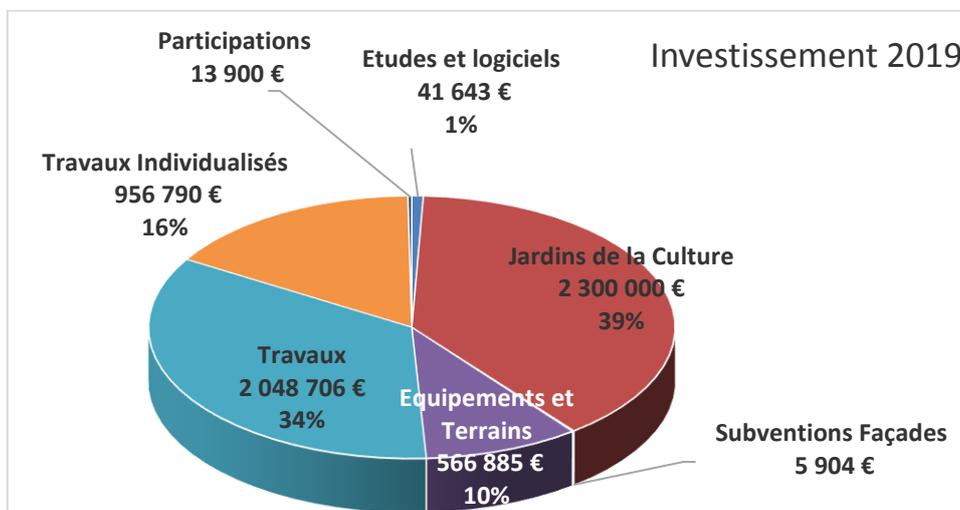
Ce poste est en augmentation de 5.4% (+ 9k€) entre 2018 et 2019.

Accusé de réception en préfecture
 063-216303008-20200213-DELIB200206-BF
 Date de télétransmission : 17/02/2020
 Date de réception préfecture : 17/02/2020

1.5 Dépenses d'investissement : 5.9 M€

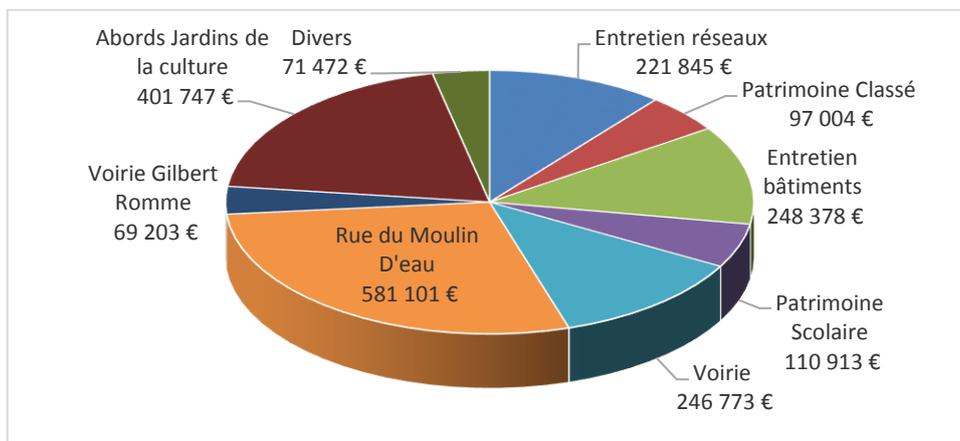
Les remboursements de dette en capital s'élèvent à 1.15 M€ en 2019.

Hors remboursements de dette, les dépenses d'investissement 2019 dépassent légèrement les 5.9 M€ selon la répartition suivante et avec un taux de réalisation de 65 % :



1.5.1 Travaux : 2.05 M€

Hors opérations spécifiques, la commune a réalisé plus de 2 M€ de travaux en 2019 qui se décomposent comme suit :



L'année 2019 a vu un important programme de voirie se concrétiser.

Les principales voies concernées sont les suivantes :

- ✓ des opérations liées à la mise en œuvre du schéma directeur eau et assainissement comme la Rue du Moulin d'eau pour 581 k€,
- ✓ des travaux liés à l'aménagement des abords des jardins de la culture pour 401 k€, ou aux opérations de constructions nouvelles comme l'espace Gilbert Romme pour 69 k€,
- ✓ diverses opérations pour un montant de 71 k€.

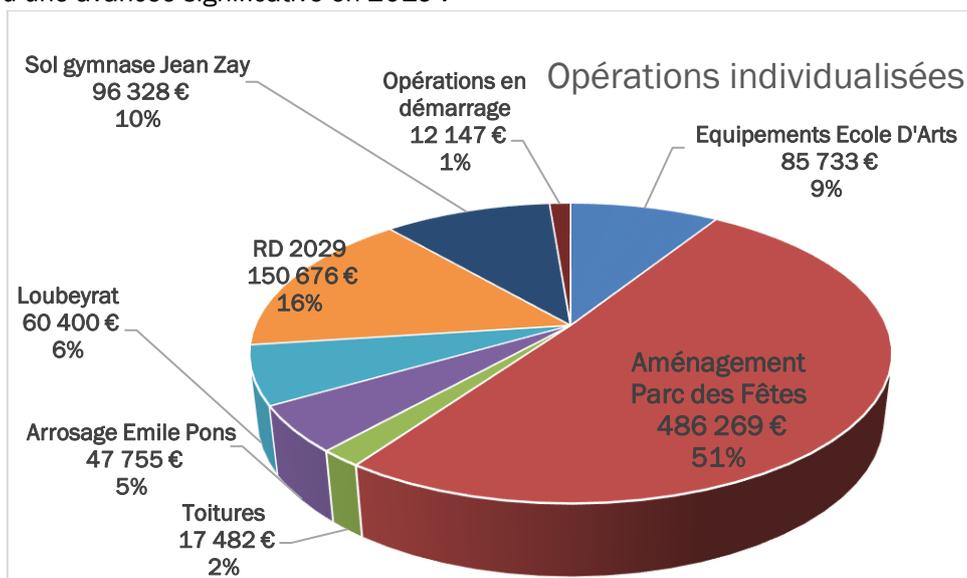
2019 a par ailleurs été l'année d'un important programme de grosses réparations de voiries à hauteur de 246 k€.

Le patrimoine scolaire a bénéficié d'aménagements à hauteur de 110 k€ dans les groupes scolaires Pierre Brossolette et Maurice Genest notamment.

Concernant le patrimoine historique, la Tour de l'horloge et l'église Saint Amable ont bénéficié de travaux.

1.5.2 Travaux individualisés : 957 k€

En complément des travaux décrits ci-dessous, la commune a programmé douze opérations d'investissements, dont 7 ont connu une avancée significative en 2019 :

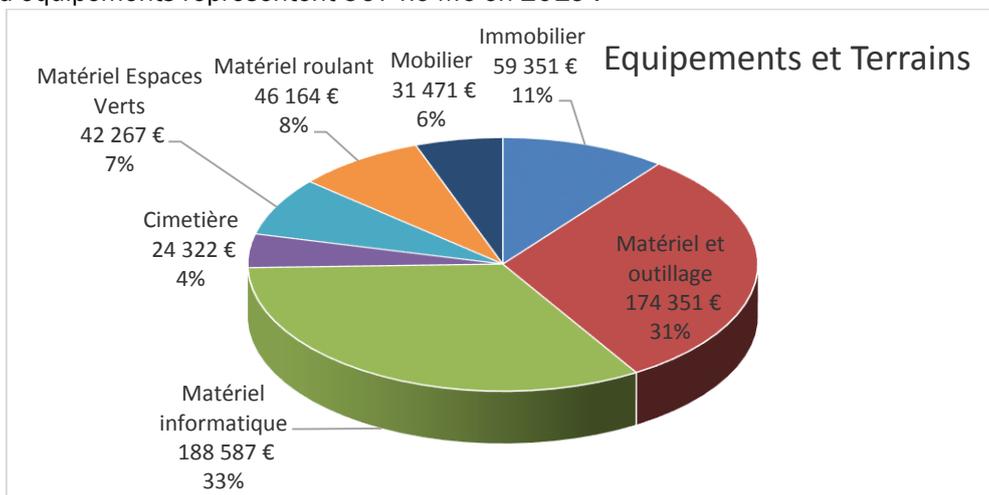


1.5.3 Jardins de la culture – Ecoles d'art : 2,3 M€

La rénovation du couvent des Rédemptoristes, destiné à accueillir les écoles d'art de la commune a connu une avancée conséquente en 2019, se traduisant par le versement de 2.3 M€ de fonds de concours à RLV qui porte la maîtrise d'ouvrage. L'ouverture de cet équipement, bien que retardée de 4 mois suite aux défaillances d'entreprises, est prévue en avril 2020.

1.5.4 Equipements : 567k€,

Les dépenses d'équipements représentent 567 k€ M€ en 2019 :



Ce poste a été divisé par près de trois entre 2018 et 2019, du fait du report d'opérations majeures telles que l'ouverture des écoles d'art décalée au mois d'avril 2020, ainsi que la mise en place de la vidéosurveillance reportée au 1^{er} semestre 2020.

Le poste informatique a vu la mise en œuvre de la première étape de la mise à niveau des équipements réseaux afin de préparer le passage à la téléphonie sous IP.

1.5.5 Travaux en régie : 78 k€

Les travaux en régie ont été valorisés à hauteur de 78 k€ en 2019, avec notamment la création de bureaux au

Accusé de réception en préfecture
06/09/2020 à 10h02
06/09/2020 à 10h02
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

2. BUDGET ANNEXE EAU

Réglementairement, le service public d'eau potable est un service public industriel et commercial dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu.

Ce financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service, d'où la nécessité d'un budget annexe.

2.1 Recettes de fonctionnement 1.6 M€

Les recettes de fonctionnement connaissent une hausse apparente de 14.2 % soit 212 k€ entre 2018 et 2019.

En effet, une régularisation comptable en matière de TVA à appliquer sur le reversement des sommes collectées par la SEMERAP a généré une écriture d'annulation de 713 k€ venant gonfler artificiellement les masses. Cette régularisation a fait l'objet de deux avenants présentés en conseil municipal.

Retraitée de cet élément, la vente d'eau aux abonnés s'élève à 528 k€ en baisse de 16% par rapport à 2018. La surtaxe SAEP suit la même trajectoire mais de manière amplifiée.

Par ailleurs, 14 k€ apparaissent cette année en concrétisation du solde de la provision de travaux de la délégation de service public qui s'est terminée fin 2018.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Imput.	Libellés	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
2	Excédent de fonctionnement reporté					
70111	Vente eau aux abonnés	472 632,11	574 873,91	595 371,60	631 156,03	1 241 400,04
70128	Surtaxe SAEP à reverser	645 393,39	653 323,23	629 520,30	752 455,40	341 489,49
704	Travaux raccordement					
7588	produits divers de gestion courante		0,22		0,65	13 723,41
7711	Dédits et pénalités reçues				1 597,50	
	Sous-Total opérations réelles	1 118 025,50	1 228 197,36	1 224 891,90	1 385 209,58	1 596 612,94
777	quote part des subventions d'investissement transférées		194,53	194,53	194,53	691,33
	Sous-total opérations d'ordre		194,53	194,53	194,53	691,33
	TOTAL GENERAL RECETTES	1 118 025,50	1 228 391,89	1 225 086,43	1 385 404,11	1 597 304,27

2.2 Dépenses de fonctionnement 1.44 M€

En effectuant le même retraitement que celui cité en matière de recettes pour neutraliser les 713 k€ de régularisations 2018, les dépenses se montent à 725 k€ en baisse de 23.6% par rapport à 2018, baisse totalement portée par le poste de reversement au SAEP.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Imput.	Libellés	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
6152	Entretien, réparation s/biens	1 235,03				
618	divers			4 434,00	10 225,00	1 800,00
6378	Reversement Taxe SAEP	740 905,66	751 883,53	697 599,69	874 286,28	660 408,70
658	charges diverses de la gestion courante		1,24	0,70		0,56
66111	Intérêts des emprunts	17 410,97	20 314,13	13 692,65	13 026,77	11 587,23
66112	ICNE	-526,01	859,86	-369,60	-737,91	-761,81
6688	pénalités renégociation dette	150,00	400,00			
673	Titres annulés sur exercices ant					713 640,75
6215	Rbst personnel mis à disposition	55 716,36	55 797,19	49 996,97	52 993,50	52 234,42
	Sous-Total opérations réelles	814 892,01	829 255,95	765 354,41	949 793,64	1 438 909,85
6811	Dotation aux amortissements	124 244,55	98 625,00	102 779,00	111 903,00	115 436,00
6668	charges financières			9 900,00		
6865	Dotat amort. Charges financières à répartir					
	Sous-total opérations d'ordre	124 244,55	98 625,00	112 679,00	111 903,00	115 436,00
	TOTAL GENERAL DEPENSES	939 136,56	927 880,95	878 033,41	1 061 696,64	1 554 345,85

2.3 Recettes d'investissement 195 k€

Le flux de trésorerie en matière de recettes d'investissement s'est limité à l'encaissement de la subvention de 23 588 € en provenance de l'agence de l'eau.

Ce flux a été complété par la concrétisation de l'affectation de résultat 2018 avec un titre de 57 k€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Imput.	Libellés	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
1068	Affectation résultat en réserves	196 000,00	137 017,74	252 410,94	364 653,02	56 807,47
2762	Créances sur transfert de TVA	82 088,01	41 547,80	91 258,17		
13111	subvention agence de l'eau	9 726,50			24 840,00	23 588,47
1641	Emprunt	370 000,00				
	Sous-Total opérations réelles	657 843,95	178 565,54	343 669,11	389 493,02	80 395,94
2315	Install, maté, outillage	82 088,01	41 547,80	91 258,17		
281531	Amortissement	124 244,55	98 625,00	102 779,00	111 903,00	115 436,00
1641	emprunts			188 834,49		
166	refinancement de dette			188 834,49		
1641	Pénalité capitalisée			9 900,00		
	Sous-total opérations d'ordre	206 332,56	140 172,80	581 606,15	111 903,00	115 436,00
	TOTAL GENERAL RECETTES	864 176,51	318 738,34	925 275,26	501 396,02	195 831,94

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200206-BF
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

2.4 Dépenses d'investissement 641 k€

Les dépenses d'investissement traduisent le remboursement de la dette en capital de 68 K€ et des travaux à hauteur de 572 k€ réalisés sur les réseaux de la rue du Moulin d'eau (474 k€), ainsi que la pose de compteurs prélocalisateurs (60 k€) destinés à identifier les pertes en ligne et améliorer le rendement du réseau.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Imput.	Libellés	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
1641	Remboursement capital dette	63 360,40	59 433,51	67 097,60	67 616,21	68 157,81
2315	Travaux réseaux	492 528,06	249 286,82	547 549,07	176 766,34	572 849,47
	Sous-Total opérations réelles	555 888,46	308 720,33	614 646,67	244 382,55	641 007,28
2762	Créances transf - TVA	82 088,01	41 547,80	91 258,17		
139111	amortissement des sub d'investissement		194,53	194,53	194,53	691,33
1641	emprunts			188 834,49		
166	refinancement de dette			188 834,49		
	Sous-total opérations d'ordre	82 088,01	41 742,33	469 121,68	194,53	691,33
	TOTAL GENERAL DEPENSES	637 976,47	350 462,66	1 083 768,35	244 577,08	641 698,61

3. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Réglementairement, le service public d'assainissement est un service public industriel et commercial dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu.

Ce financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service, d'où la nécessité d'un budget annexe.

2.1 Recettes de fonctionnement 638 k€

Les recettes de fonctionnement connaissent une hausse artificielle de 75 % entre 2018 et 2019.

Toutefois une régularisation comptable en matière de TVA à appliquer sur le reversement 2018 des sommes collectées par la SEMERAP a généré une écriture d'annulation de 311 k€ venant gonfler artificiellement les masses de l'exercice 2019. Cette régularisation a fait l'objet de deux avenants présentés en conseil municipal.

Retraité de cet élément, les recettes s'élèvent à 321 k€ en baisse de 11.8 %, baisse portée par la redevance assainissement.

Par ailleurs, 49 k€ apparaissent cette année en concrétisation du solde de la provision de travaux de la délégation de service publique qui s'est terminée fin 2018.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Imput.	Libellés	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
7061	Redevance Assainissement (Semerap)	261 009,90	304 202,49	276 825,15	290 182,61	478 889,32
70613	Participation assainissement collectif	3 694,18	36 352,75	48 431,41	59 579,37	86 683,68
758	Produits divers de gestion courante	0,74		0,37	0,36	48 563,25
7815	reprise provision			30 489,80		
	Sous-Total opérations réelles	264 704,82	340 555,24	355 746,73	349 762,34	614 136,25
7815	reprise sur provision pour risques	30 489,80				
777	Quote part subv investissement transférées	13 216,63	9 304,92	10 380,08	14 789,40	24 261,88
	Sous-total opérations d'ordre	43 706,43	9 304,92	10 380,08	14 789,40	24 261,88
	TOTAL GENERAL RECETTES	308 411,25	349 860,16	366 126,81	364 551,74	638 398,13

2.2 Dépenses de fonctionnement 505 k€

Retraitées des 311 k€ de régularisation concernant l'exercice 2018, les dépenses de fonctionnement connaissent une diminution de 5 K€, liée à la fin de mission d'assistance à la renégociation de la délégation de service public.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Imput.	Libellés	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
6228	Rémunérations diverses	424,34				
61523	entretien sur biens immobiliers	1 101,06	814,80			
618	divers			4 434,00	10 225,00	1 800,00
658	Charges diverses de gestion courante		0,14			
66111	Intérêts dette classique	2 894,72	8 828,29	9 717,62	8 953,37	8 173,94
668	Autres charges financières		400,00			
6215	Autres charges exc personnel	49 906,34	49 815,64	43 908,13	47 827,61	47 667,94
673	titres annulés sur ex antérieurs	3 797,76	817,90		1 787,07	310 613,93
66112	ICNE	-26,04	1 875,49	-117,82	-118,67	-119,56
	Sous-Total opérations réelles	58 098,18	62 552,26	57 941,93	68 674,38	368 136,25
6811	Dotation aux amortissements	136 032,86	94 762,00	101 434,00	130 715,00	136 954,00
678	régul amortissement sub					0,28
61815	dotation aux provisions			30 489,80		
	Sous-total opérations d'ordre	136 032,86	94 762,00	131 923,80	130 715,00	136 954,28
	TOTAL GENERAL DEPENSES	194 131,04	157 314,26	189 865,73	199 389,38	505 090,53

2.3 Recettes d'investissement 372k€

Les recettes d'investissement se montent à 372 k€, uniquement constituées de subventions à hauteur de 234 k€ et d'amortissements.

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Imput.	Libellés	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
1068	Réserves	198 500,00	177 776,17	92 545,90	218 261,08	
13111	subvention	42 294,57	214 758,29	220 465,89	473 623,79	234 622,50
1687	avance agence de l'eau		74 000,00	105 800,00	115 906,07	
261	actionnariat SEMERAP		45 724,90			
2762	Créances transfert TVA	115 283,13	76 244,29	273 102,54		
2315	Install, maté, outillage	122,18	47 279,69		157,43	
	Sous-Total opérations réelles	356 199,88	635 783,34	691 914,33	807 948,37	234 622,50
1582	reprise provision			30 489,80		
2031	transfert frais d'études en bien	8 850,10		91 161,43		
2315	Transfert TVA	115 283,13	76 244,29	273 102,54		
2762	regul tva			7 603,41		
13918	regul amortissement subvention					0,28
281532	Reprise amortissements	136 032,86	94 762,00	101 434,00	130 715,00	136 954,00
	Sous-total opérations d'ordre	260 166,09	171 006,29	503 791,18	130 715,00	136 954,28
1641	Emprunt équilibre	400 000,00				
	TOTAL GENERAL RECETTES	1 016 365,97	806 789,63	1 195 705,51	938 663,37	371 576,78

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200213-DELIB200206-BF
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

2.4 Dépenses d'investissement 474 k€

Les travaux à hauteur de 408 k€ ont été réalisés sur l'opération majeure de 2019, la rue du Moulin d'eau (379 k€).

Ces travaux ont été complétés par le remboursement du capital des emprunts et le remboursement d'une avance à l'agence de l'eau.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Imput.	Libellés	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
1641	Remboursement capital dette	8 198,37	23 536,06	28 887,73	29 253,98	29 635,41
1687	REMB avance AE	0,00			4 933,33	11 986,66
2031	études et diagnostics	2 532,00	2 209,50			
2315	Travaux sur les réseaux	689 166,76	457 173,08	1 638 615,20	312 156,81	408 138,32
2762	Créances transfert TVA			7 603,41		
	Sous-Total opérations réelles	699 897,13	482 918,64	1 675 106,34	346 344,12	449 760,39
13911	Reprise sur subventions	509,12	1 355,01	5 650,17	10 059,49	19 531,98
13918	Reprise sur subventions	12 707,51	7 949,91	4 729,91	4 729,91	4 729,90
1582	autres provision pour risque	30 489,80				
21532	réseaux d'assainissement	8 850,10				
2315	transfert études en encours			98 764,84		
2762	Créances trans TVA	115 283,13	76 244,29	273 102,54		
	Sous-total opérations d'ordre	167 839,66	85 549,21	382 247,46	14 789,40	24 261,88
	TOTAL GENERAL DEPENSES	867 736,79	568 467,85	2 057 353,80	361 133,52	474 022,27